

# ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF CENTRE SOCIAL ESCAL

## CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 11 février 2025

### Délibération n°2025/02/07

Date de la convocation	4 février 2025
Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres avec voix délibérative en exercice	21
Nombre de membres présents	15
Nombre de membres avec voix délibérative présents	14
Nombre de membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés	5
Nombre de membres avec voix délibérative absents non représentés	2
Nombre de membres sans voix délibérative absents non représentés	1

#### Membres avec voix délibérative présents :

##### Collège des élus :

Mme Laïla ACHKAR, Mme Frédérique CONDET, M. Frédéric COURRENT, Mme Florence LIMONES, Mme Margit LORBLANCHET, M. Rémi NICOLAS, M. Eric PEREDES, Mme Audrey RANC et M. Georges VIERNE

##### Collège des familles et associations :

Mme Caroline ALLARY, Mme Chantal BOURNETON, Mme Christine DEMAY, M. Antoine GIL et Mme Monique SAEZ

#### Membres sans voix délibérative présents :

##### Collège des personnes publiques qualifiées :

M. Benoît CHERMANNE représenté par M.Sylvain CHANABE (CAF du Gard)

#### Membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés :

##### Collège des élus :

M. Denis CANTIER (pouvoir à Mme CONDET)

Mme Patricia POUBLANC (pouvoir à M. NICOLAS jusqu'à son arrivée)

##### Collège des familles et associations :

Mme Marlène JAFFIOL (pouvoir à Mme DEMAY)

Mme Céline ROSZCZKA (pouvoir à Mme BOURNETON)

Mme Stéphanie ROY (pouvoir à M.GIL)

#### Membres avec voix délibérative absents et non représentés :

##### Collège des familles et associations :

M. Alain BLASCO

##### Collège des personnes publiques qualifiées :

Mme Valérie GUARDIOLA (Conseil départemental du Gard)

**Membres sans voix délibérative absents et non représentés :**

**Collège des personnes publiques qualifiées :**

Cédric PLUVINAGE et Delphine BOSLAK (Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale)

Secrétaire de séance : M. Frédéric COURRENT

Le Conseil d'Administration régulièrement constitué,

---

## Demande de Subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du GARD.

### PS JEUNES

Rapporteur : *Rémi NICOLAS*

---

#### 1. Aspects juridiques

VU les STATUTS de l'EPA *Centre Social ESCAL*, et notamment son article 03

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'appel à projet 2025 de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard intitulé « Animation du Réseau PS Jeunes », le cahier des charges ayant pour objet de faire évoluer l'offre en direction des jeunes pour leur permettre davantage de prise d'initiative, via la mise en place d'un accompagnement de leurs projets, leur participation à la vie des structures, le développement d'espaces d'échanges entre jeunes et professionnels/elles ou entre pairs.

CONSIDERANT que le cahier des charges a également pour objectif de développer les partenariats locaux autour de la jeunesse et intégrer les actions soutenues dans ce partenariat : il s'agit notamment de créer et renforcer les liens des structures jeunesse avec d'autres acteurs éducatifs sur les territoires et de favoriser la formalisation de ces partenariats au sein des conventions territoriales globales et des schémas départementaux de services aux familles,

CONSIDERANT que le cahier des charges a pour mission de consolider la fonction éducative à destination des 12-25 ans en agissant sur le cadre de travail des professionnels/elles de la jeunesse ; mobiliser les jeunes qui ne fréquentent pas les structures grâce à des actions itinérantes et « hors les murs » et une présence éducative en ligne, notamment dans le cadre des « Promeneurs du net ».,

CONSIDERANT le Projet Social de l'EPA Centre Social ESCAL voté le 06 septembre 2024,

## 2. Éléments de contexte

L'enjeu de la PS Jeunes est d'encourager la consolidation et l'évolution de l'offre proposée aux jeunes vers la mise en œuvre de projets à « haute qualité éducative », en prenant appui sur deux leviers :

- ✓ l'appui à l'émergence d'une nouvelle offre, innovante et adaptée aux aspirations des jeunes : l'ambition est de faciliter le développement de nouveaux lieux favorisant les échanges et les collaborations entre jeunes, encourageant la découverte, la création et les apprentissages de pair à pair, en particulier via les outils numériques (ex/ Tiers-Lieux, Fablab, etc. Il s'agit d'un enjeu prioritaire du déploiement de la PS Jeunes, l'objectif étant d'impulser une évolution de l'offre actuelle proposée aux jeunes via un soutien à l'émergence de nouveaux lieux sur les territoires, aux modalités de fonctionnement plus souples et adaptées aux aspirations de la jeunesse
- ✓ l'adaptation des modalités de fonctionnement de l'offre existante pour mieux répondre aux besoins et aux attentes des jeunes : il s'agit notamment de permettre aux structures accueillant des adolescents (ex/Accueil de loisirs sans hébergement et centres sociaux) de passer d'une offre d'activités dite « occupationnelle » à l'accompagnement de projets citoyens, culturels, sociaux, sportifs, proposés et pensés par les jeunes dans des cadres plus souples (ex/horaires élargis, pas d'inscription préalable) et selon des modalités facilitant l'expression des jeunes. Les structures existantes devront montrer une réelle évolution de leur projet d'accueil pour pouvoir prétendre à un financement par la PS Jeunes.

La PS Jeunes poursuit l'ambition d'accompagner la mise en œuvre de propositions attractives pour les jeunes, suscitant leur engagement et leur implication citoyenne et contribuant à leur accès à l'autonomie En réponse aux préoccupations croissantes des parents d'adolescents, ces propositions doivent rechercher l'alliance avec ces derniers

Ainsi, la PS Jeunes poursuit les objectifs opérationnels suivants :

- ✓ faire évoluer l'offre en direction des jeunes pour leur permettre davantage de prise d'initiative, via la mise en place d'un accompagnement de leurs projets, leur participation à la vie des structures, le développement d'espaces d'échanges entre jeunes et professionnels ou entre pairs ;
- ✓ développer les partenariats locaux autour de la jeunesse, et intégrer les actions soutenues dans ce partenariat : il s'agit notamment de créer et renforcer les liens des structures jeunesse avec d'autres acteurs éducatifs sur les territoires (ex/établissements scolaires, missions locales, acteurs de l'information jeunesse, foyers de jeunes travailleurs, services de prévention spécialisés, clubs sportifs, médiathèques, etc...) et de favoriser la formalisation de ces partenariats au sein des conventions territoriales globales (CTG) et des schémas départementaux de services aux familles (SDSF) ;
- ✓ consolider la fonction éducative à destination des 12-25 ans en agissant sur le cadre de travail des professionnels de la jeunesse : la PS Jeunes doit permettre de recourir à du personnel qualifié pour stabiliser les équipes d'animation des structures et pérenniser les postes et faire évoluer les pratiques d'animation pour une meilleure prise en compte de la parole des jeunes et de l'accompagnement à leur prise d'initiative ;
- ✓ mobiliser les jeunes qui ne fréquentent pas les structures grâce à des actions itinérantes et « hors les murs » (ex/structures itinérantes, actions en pied d'immeubles, intervention dans les établissements scolaires) et une présence éducative en ligne, notamment dans le cadre des « Promeneurs du Net ».

La PS Jeunes prend en compte plusieurs critères d'éligibilité tels que :

- ✓ s'adresser en priorité aux jeunes de 12 à 17 ans ;
- ✓ s'appuyer sur la présence d'un ou plusieurs animateurs qualifiés au sein de l'équipement ou du service concerné ;
- ✓ mettre en place des actions visant l'engagement et la participation des jeunes ;
- ✓ mobiliser l'ensemble des ressources et dispositifs existants localement pour les jeunes ;
- ✓ associer les familles.

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le 13 FEV. 2025

ID : 030-930043245-20250211-DEL\_2025\_02\_07-DE

Initiée dans le cadre de la CTG, depuis quelques années au sein du bassin GARRIGUES, par l'association ESCAL, il y a lieu de renouveler cette démarche pour 2025, d'engager une nouvelle dynamique et ainsi de :

- ✓ renforcer la vocation de la PS jeunes à s'inscrire sur l'ensemble des communes de la CTG Garrigues ;
- ✓ imaginer collectivement l'avenir du projet, dans le cadre du renouvellement de la CTG, notamment en termes de co-financement et de besoin pour les communes.

Pour rappel, la PS porté par le Centre Social ESCAL répond à quatre objectifs :

- ✓ favoriser la mise en place des conditions de possibilité d'une dynamique intercommunale ;
- ✓ favoriser l'accès aux loisirs à l'échelle intercommunale ;
- ✓ impulser une dynamique d'engagement associatif chez les jeunes du bassin de vie afin qu'ils puissent développer leur territoire, tout en valorisant les infrastructures existantes ;
- ✓ développer une relation de confiance, pour amorcer un dialogue qui doit amener à la construction de projets.

### 3. Incidence financière

Cette action débutera en janvier 2025 et se clôturera en décembre 2025

Les charges et produits seront inscrites au budget général 2025.

L'engagement financier de la CAF ne s'applique qu'à la réalisation des loisirs et à l'animation du projet dans sa globalité.

### 4. Décisions

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : approuve la mise en œuvre de ce projet ;

Article 2 : autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier et notamment les dossiers de demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard.



Rémi NICOLAS

Président de l'EPA  
Centre Social ESCAL

*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ce texte.*

*Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères - 30941 Nîmes Cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*



Rémi NICOLAS  
Président de l'EPA  
Centre Social ESCAL